DÉPARTEMENT **DU NORD**

ARRONDISSEMENT **DE DUNKERQUE**

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

2024D111

OBJET:

18. CONVENTION SERVITUDE DE PASSAGE GRDF À LA **RÉSIDENCE DE LA LYS** 1.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Recuren préfecture le 30/09/2024

Publié le ()/

ID: 059-21590400

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

L'an deux mil-vingt-quatre, le dix-neuf SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président - Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra - Mme BEURAERT Martine - M. MORVAN Hervé - Mme BOULENGER Delphine - M. SERE Soarev Idriss - M. LAPIERRE Julien - Mme BLANQUART Marine - M. DECREUS Christophe - Mme MARMINION-OBERT Nadine - M. DELFLY Jean-Louis - Mme CAPPELLE Christiane - Mme LORPHELIN Martine - Mme PETITPRET Sabine - M. TIMLELT Frédéric - Mme FLAMENT Laëtitia - Mme PENIN-CŒUR Thérèse - M. CITERNE Joël - M. DELVOYE Philippe - Mme CLINKEMAILLIE Colette Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS:

Mme BILLIAU Marie-Françoise, procuration à M. SERE Soarey Idriss

M. MOUILLE Julien, procuration à M. LAPIERRE Julien

Mme QUIQUE Corinne, procuration à Mme BEURAERT Martine

M. VERMEESCH Olivier, procuration à Mme LORPHELIN Martine

M. ROBBE Jean-Pierre, procuration à M. CITERNE Joël

M. BEZILLE Marc, procuration à Mme PENIN-CŒUR Thérèse

M. LORIDAN Bernard, procuration à Mme PETITPRET Sabine

M.TREDEZ Alain, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia

Mme BOULENGUER Peggy, procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER - PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 septembre 2023, l'ASL Résidence de la Lys a rétrocédé à la commune la voirie et espaces verts du lotissement Résidence de la Lys 1, rue Henri Pruvost.

Une convention de servitude gaz a été signée le 29 décembre 2016 entre la SCCV Brasserie et GRDF.

De ce fait, le conseil municipal invité à l'unanimité :

- autorise la constitution de servitude ;
- autorise Monsieur le Maire à régulariser et signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif

Il est précisé que les frais d'actes sont supportés par la Société GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION DE FRANCE.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents. POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

La Secrétaire de Séance Sandra BOULENGUER - PLÉ

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.